



parti chrétien-démocrate

Communiqué de Jean-Frédéric Poisson

Président du Parti Chrétien-Démocrate

Samedi 2 mai 2020

Liberté de culte menacée par le Gouvernement : le Parti Chrétien-Démocrate attaque cette décision discriminatoire en déposant un référé-liberté auprès du Conseil d'Etat

Mardi 28 avril, devant l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a annoncé le plan de déconfinement du 11 mai dans lequel l'interdiction des cérémonies religieuses est prolongée jusqu'au 2 juin.

Cette interdiction est discriminatoire, tant à l'égard de l'activité spirituelle qu'à l'égard de tous les croyants, présumés incapables d'organiser les cérémonies conformément aux réglementations sanitaires en vigueur.

Cette décision arbitraire et inédite est par ailleurs gravement attentatoire aux libertés fondamentales. **Il n'appartient pas à l'État de décider de diviser la liberté de culte**, entre certains de ses aspects qu'il faudrait préserver, et d'autres qui pourraient être contraints. L'État est le garant de la **liberté de culte des Français, liberté à valeur constitutionnelle**.

Cette division de la liberté fondamentale de culte concerne les croyants, mais, au-delà, tous les Français. **Elle s'inscrit dans un mouvement général de restriction d'autres libertés tout aussi fondamentales, comme la liberté de manifester ou la liberté d'expression**.

Dans une vidéo diffusée le 1^{er} mai (tournée le 30 avril), Jean-Frédéric Poisson, Président du PCD, a annoncé être prêt à « attaquer la décision gouvernementale ». Le bureau politique du PCD s'est réuni ce matin en urgence pour statuer sur les actions à mener.

Attaché au respect des libertés fondamentales de tous les Français, **le Parti Chrétien-Démocrate a donc décidé de déposer un référé-liberté auprès du Conseil d'État pour contester le fondement de cette décision gouvernementale**.